

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire d'inscription concernant les ateliers ainsi que les tarifs.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le formulaire accompagné du règlement à partir du mardi 20 juin par courrier ou à l'accueil, afin de pouvoir constituer les groupes. Le chèque sera encaissé en septembre (ou pour un paiement en 3 fois : septembre, octobre, novembre).

Pour les landernéen.ne.s qui peuvent bénéficier de tarifs quotients familiaux 1 et 2, nous vous demandons de nous transmettre l'avis d'imposition 2022 et nous contacter pour connaître le montant à régler, sinon le quotient 3 sera appliqué.

Votre inscription donne droit à une entrée pour un spectacle de votre choix de la saison 2023-2024 de l'Atelier Culturel, le billet sera à retirer à l'accueil à partir du 1er septembre.

Dans le cadre de la politique sportive et culturelle de la Ville de Landerneau, **une réduction de 15 € peut être accordée pour les jeunes landernéen.ne.s de moins de 15 ans** (né.e.s après le 1^{er} janvier 2008). Attention : une seule réduction est possible par enfant soit en sport, soit en culture pour la saison. Cette réduction de 15 € vous sera versée sur demande par virement après acceptation de la Ville de Landerneau (merci de nous transmettre un RIB).

Nous restons, bien évidemment, à votre disposition pour tout renseignement et nous vous souhaitons un bel été !

Bien cordialement.

L'Equipe de l'Atelier Culturel